



Suite à la consultation sur le TDS pour 2025, le TDS SNCTA obtient la majorité avec 54% des suffrages exprimés.

Au CSA du 26 novembre 2024, le TDS arrivé en tête de la consultation a donc été mis au vote. Seul le SNCTA a suivi le résultat de la consultation en votant « Pour ».

Afin de simplifier le travail des chefs gestion, des amendements ont été proposés en séance pour limiter les enchaînements de sous-vacations interdits. Il ne restera donc qu'un seul enchaînement interdit, et uniquement pendant les 39 jours du TDS hiver non densifié.

Un JRH supplémentaire a été obtenu grâce à ces modifications portant leur nombre à 5.

Enfin, après plusieurs demandes, le SNCTA obtient le retrait de la restriction locale de ne pas pouvoir effectuer deux nuits d'affilée. Ce choix revient enfin à nouveau entre les mains des PC.

Merci à tous les agents qui nous ont fait confiance et plus largement à tous ceux qui se sont déplacés pour voter et faire de ce résultat un choix incontestable.

Le nouveau TDS sera mis en place à partir du 15 janvier 2025.